

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 novembre 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRILL, - WALTER, SCHIELLEIN, TROG

9) Projet « Jardin des Brumes »

1) Etat d'avancement du projet.

L'état de faisabilité technique et économique de l'équipement des forages Hélios II et III a bénéficié de l'accord de début de travaux de la part de nos partenaires financiers (Etat, Région et Département). C'est l'entreprise ECOTRAL qui en assure la Maîtrise d'œuvre et la prestation intellectuelle. Une consultation a été lancée en vue des travaux d'analyse physique de la qualité des puits. Ces travaux sont importants pour le projet Jardin des Brumes, mais seront réalisés dans un programme parallèle dans le cadre de l'opération PEREN.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

2) Proposition de la part du groupe de travail – partenaires publics.

En ce qui concerne le financement des études préopérationnelles, évaluées pour 2006/2007 à 164.000€, nous avons eu :

- de la part du Conseil Général un accord de subvention de 21%,
- de la part de l'Etat et de la Région une autorisation de démarrer les travaux.

Pour permettre une meilleure coordination et une meilleure attente des uns et des autres, il a été mis en place un groupe de travail désigné par « Réunion Technique des Cofinanceurs » (publics) qui regroupe des techniciens de l'état, la région, le département, l'ADT et l'ADEAN.

A la réunion du 3 novembre 2006 ont été retenues les propositions suivantes, dans le cadre du coût d'objectif de 164.000€ :

- pour un coût d'objectif de 39.000€
 - Recherche d'opérateur
 - Etude du montage juridique
- pour un coût d'objectif de 125.000€, l'aménagement en 2007 d'une première opération de la phase « Allée des Merveilles »

Le détail de ces propositions figure dans le compte rendu de la réunion du 3/11.

La répartition nouvelle du montage financier des études préopérationnelles est conditionnée à l'accord du Département et de la Région.

Le Conseil demande, que si cette première opération d'aménagement de l'allée des merveilles devait se réaliser en 2007, elle devra se faire sur la base d'une étude complète de l'aménagement de cette allée.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 24 novembre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

